



ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

Le Maire de la ville d'Auby,

Considérant **que « les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas l'utilisation du stadium Aldebert Valette**

ARRETE

Article 1 : Le terrain de football du Stadium Aldebert Valette, est interdit du samedi 03 décembre 2022 au dimanche 04 décembre 2022 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le responsable des Espaces Verts, Monsieur le responsable du Service Municipal des Sports, Monsieur le Responsable du Service Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à :

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubysgeoise
Monsieur le Président de l'AAFA
Monsieur le Président des Anciens des Asturies
Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raimes Fax n° 03 27 25 57 14
Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Fait à Auby, le 30 novembre 2022



Le Maire,

Christophe CHARLES.

Christophe CHARLES